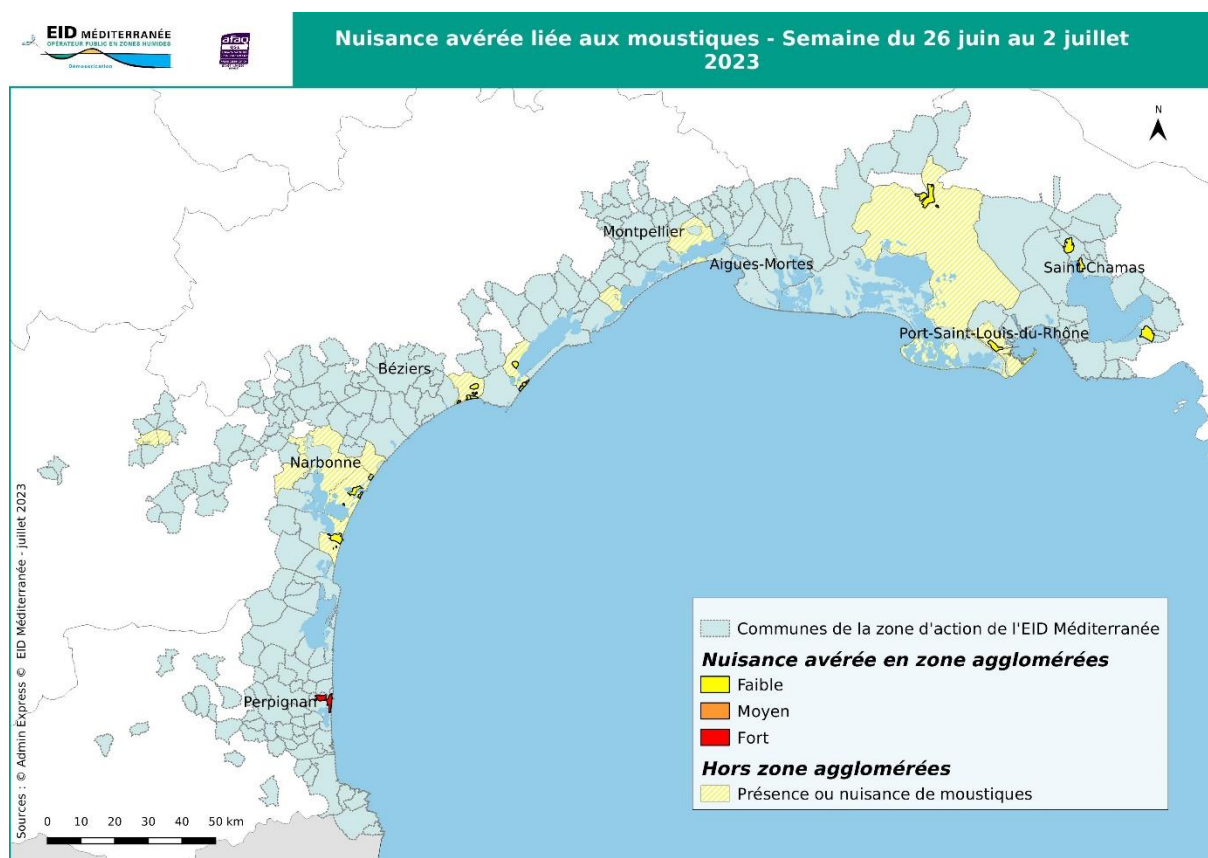


BULLETIN OPÉRATIONNEL

Bulletin « Moustiques » du 26 juin au 2 juillet 2023



Au cours de la semaine du 26 juin 2023 :

Les risques de nuisance liée à l'espèce *Aedes caspius*, suite à des épisodes d'entrées maritimes, se sont vérifiés à certains endroits, avec néanmoins un bémol concernant l'intensité du ressenti, en raison de vents de terre. Ces mêmes vents défavorisent les traitements par voie aérienne et leur planification.

300 hectares de zones humides ont été traités au cours des 7 derniers jours, 66 % par voie terrestre, 34 % par voie aérienne. Le total 2023 s'élève désormais à un cumul de près de 9 400 hectares traités, pour une moyenne des 5 dernières années, à pareille période, de 16 200 hectares.

On note également la forte présence d'*Arabis*, en cette période. Ce petit moucheron noirâtre de 2 à 3 mm est très nuisant au long de la journée ; sa biologie et son écologie rendent impossible tout traitement de contrôle.

Les actions de lutte conduites sur le domaine public urbain contre les larves de l'espèce *Culex pipiens* ont concerné cette semaine 23 300 gîtes, légèrement en dessous de la moyenne des 5 derniers exercices, du fait de l'assèchement de certains avaloirs pluviaux.

Le moustique-tigre (*Aedes albopictus*) demeure à l'origine des principales nuisances ressenties en zones urbanisées.

À compter du 3 juillet 2023 :

On relève encore quelques situations à risque, sur le littoral, dues aux *Aedes caspius*. Elles sont assez localisées mais pourraient générer un ressenti de nuisance en fin de semaine.

En zones urbanisées, les moustiques urbains tels qu'*Aedes albopictus* (le moustique-tigre) continueront, à la tombée des vents soutenus, à générer des nuisances, principalement diurnes et extérieures.

Situation par département :

► **Bouches-du-Rhône** : À l'embouchure du Grand-Rhône, suite aux importantes éclosions survenues le 20 juin, on note une nuisance résiduelle liée à *Aedes caspius*, particulièrement présente hors agglomérations, en limite sud. Les évaluations consécutives à des captures démontrent une population de moustique moyenne, cantonnée aux abords des zones agglomérées, qui pourraient toucher les zones urbanisées, lorsque les conditions seront réunies. Autour de l'étang de Berre, on observe une baisse notable du ressenti de nuisance causée par les mêmes *Aedes caspius*. Sous l'influence du Mistral, la tendance est à l'assèchement des zones humides. En zones urbaine, on enregistre une nuisance constante dans les communes due au moustique-tigre *Aedes albopictus*.

► **Gard** : On note une présence sporadique de quelques moustiques *Aedes caspius* dans les zones irriguées de Bellegarde et de Saint-Gilles, notamment. Ces irrigations ont repris de plus belle, justifiant des traitements aériens et terrestres réguliers. De même les marais de chasse commencent à se mettre en eau, à Saint-Laurent-d'Aigouze ou à Vauvert. Les pluies enregistrées (entre 5 et 15 mm sur le sud du Gard) sont restées insuffisantes pour provoquer des éclosions significatives.

► **Hérault** : Bien que des moustiques des marais sont présents, notamment en dehors de certaines zones agglomérées, la gêne qu'ils peuvent provoquer reste mineure par rapport à celle du moustique-tigre *Aedes albopictus* en zones urbanisées.

► **Aude** : La principale nuisance ressentie *intra-muros* est imputable aux moustiques urbains (moustiques-tigres, notamment), favorisés par les pluies et l'élévation des températures. Les *Aedes* des marais qui ont pu émerger à la suite d'entrées maritimes successives survenues en juin s'estompent progressivement, mais dès que le vent tombe, des piqûres sont ressenties, comme à Gruissan, à Port-la-Nouvelle, à Caves, à Fitou... Autour des irrigations intenses, comme à l'embouchure de l'Aude, sur l'étang de Marseillette, des résidus sont présents, du fait également des difficultés liées aux traitements dans certaines cultures.

► **Pyrénées-Orientales** : On observe une forte nuisance due aux *Aedes caspius*, localisée sur le sud de Canet-en-Roussillon plage. À l'origine principale de cette nuisance résiduelle se trouve une zone submergée par la bascule de l'étang, inhabituelle à cette saison. On note dans ces zones habituellement sèches une densité larvaire nettement supérieure aux densités communes, de l'ordre de 200 larves/m². Autour de l'étang de Salses et à l'intérieur des terres,

on observe une baisse notable de la nuisance liée à *Aedes caspius*. Néanmoins, à la tombée du vent, des piqûres sont encore possibles. En ville, le moustique-tigre est particulièrement actif.

